

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 12 octobre 2023

ARRETE N° 2023-042

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 06 octobre 2023 de l'Entreprise AC TECHNOLOGIE, afin d'effectuer des travaux de déploiement de la fibre optique (ouverture de chambres de télécommunication et contrôle de boîtiers sur appuis aérien) sis : Avenue Napoléon III-Chemin des Plages-Rue de la Marine et Rue Jean-Paul Pandolfi-20110 PROPRIANO.

ARRETE

- **Article 1er** : En raison des dits travaux entrepris par l'Entreprise AC TECHNOLOGIE, la circulation sera maintenue, en mettant en place les dispositifs de balisage nécessaires pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux du : 16 octobre 2023 au 03 novembre 2023.

En raison des rotations maritimes de la Corsica Linéa, les travaux envisagés sur le Quai l'Herminier ne pourront être effectués le mardi, jeudi et samedi.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise AC TECHNOLOGIE.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 12 octobre 2023

Le 1^{er} Adjoint Délégué

Le 1^{er} Adjoint

Ange LARI

